BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves de la gendarmerie nationale

Arrêté du 19 janvier 2018 conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense

NOR: INTJ1801860A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6, et R. 4211-4 à R. 4221-28;

Vu l'avis nº 76802 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 28 septembre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1er

M. Thierry Gérard Archambault est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de la sécurité économique au profit de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle près de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général, commandant et délégué des réserves de la gendarmerie nationale, A. FOUGERAT